

# **COMMUNE DE PONT DE CHERUY** **BUDGET PRINCIPAL**

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**La commune de Pont de Chéruy connaît depuis les années 2000 une croissance démographique et résidentielle intense.**

**Bénéficiant du desserrement de l'agglomération lyonnaise et de sa proximité avec différents bassins d'emplois, dont l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, elle occupe désormais le statut de polarité de bassin de vie au sein du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné.**

**Historiquement industrielle, la commune a vécu une transition économique importante par le biais du développement d'activités tertiaires.**

**Membre de la Communauté de Commune « Lyon Saint Exupéry en Dauphiné », elle compte 6.070 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

**Les principales orientations budgétaires proposées au titre de l'année 2023 sont axées sur les engagements suivants :**

- ▶ Réduire son endettement.**
- ▶ Ne pas augmenter la pression fiscale.**
- ▶ Gérer les dépenses de fonctionnement de manière à dégager des possibilités d'investissement.**
- ▶ Réaliser les investissements nécessaires.**

A la clôture de l'exercice 2022, on constate un excédent en section de fonctionnement de 1 264 655.32 € et en section d'investissement de 3 053 338.35 €.

L'exercice 2023 devra être engagé sur des bases prudentes, en prenant en compte le taux d'inflation historique qui a atteint 5.2 % en moyenne en 2022 .

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- charges à caractère général
- charges de personnel
- charges de gestion courante
- charges exceptionnelles,
- charges d'ordre (dotation aux amortissements, valeur comptable des immobilisations cédées...)

<u>DEPENSES</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Totales	6 549 609.51 €	9 510 294.59
Réelles	5 938 333.12 €	6 262 821.26

Les dépenses totales 2022 tiennent compte des écritures d'ordre générées par les ventes de biens d'un montant de 2 700 000 € (terrain Fondation de France, vente à la SCC Laziale)

## **I - CHARGES A CARACTERE GENERAL**

Achat de petit matériel, entretien des bâtiments et terrains, des véhicules communaux, fluides, charges immobilières, assurances, restauration scolaire, fournitures scolaires et administratives, frais d'actes et contentieux, frais de télécommunication, taxes foncières.

Exercice 2021..... 1 828 163.35 €

Exercice 2022..... 1 939 155.88 €

Pour 2023, les charges générales devraient subir une hausse liée à l'incertitude sur la variation des prix de l'énergie, des carburants, des matériaux et des fournitures.

Le montant est estimé à 2 418 0000 €

La participation de la Commune aux frais de fournitures scolaires s'élevait à 35 € par élève pour les écoles élémentaire et maternelles pour l'exercice 2022 soit 24 500 €. Pour 2023, le montant reste à déterminer. Les 3 écoles totalisent 706 élèves.

## **II -CHARGES DE PERSONNEL**

▶ **Exercice 2021** = 3 506 030.02 €.

▶ **Exercice 2022** = 3 674 532.02 €

Hausse due principalement à la revalorisation des grilles indiciaires

En 2023, ce chapitre devrait subir une hausse compte tenu de la revalorisation statutaire des agents et du recrutement de personnel envisagé

### **III - CHARGES DE GESTION COURANTE**

Ce chapitre regroupe notamment les contributions aux différents syndicats et organismes communaux, la subvention au CCAS, la participation aux frais du S.D.I.S, l'acquisition de nouveau logiciels (RH, bibliothèque et urbanisme), les indemnités des Elus et les subventions aux différentes associations.

D'un montant réalisé de 517 900 € en 2022, les prévisions seront du même ordre en 2023.

En 2023, la subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale devrait être de l'ordre de 25 000 €

### **IV - ETAT DE LA DETTE**

Aucun emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2022

	<u>Intérêts</u>	<u>Capital</u>	<u>Annuités</u>
Exercice 2020	90 626 €	588 572 €	679 198 €
Exercice 2021	91 441 €	596 574 €	688 015 €
Exercice 2022	78 827 €	620 000 €	698 827 €
Exercice 2023	65 144 €	517 273 €	636 417 €

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Encours de la dette	4 996 069	5 070 553	4 460 767
Nombre d'habitants	5 814 (source INSEE)	6 024 (source INSEE)	6 070 (source INSEE)
Ratios	859 €/habitant	842 €/habitant	735 €/habitant

La moyenne nationale des communes de strate identique est de 1 000 €/habitant

Les recettes principales de la commune constatées au terme de l'exercice 2022 sont les suivantes :

		<u>Prévu BP 2022</u>	<u>Réalisé 2022</u>
70	Produits des services	780 000	887 827.29
73	Impôts et taxes	3 632 600	3 756 382.61
74	Dotations et participations	2 438 400	2 485 827.95
752	Revenu des immeubles et divers	123 000	118 502.11
758	Produits divers	5 000	6 956.54
013	Atténuation de charges	85 000	75 163.91
6459	Remboursement prime inflation		8 500.00
775	Produit des cessions		2 700 000.00
7788	Régularisation divers recettes		6 760.65
002	<i>Excédent de fonctionnement 2021</i>	681 675.10	681 675.10
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>7 745 675.10</b>	<b>10 727 596.16</b>
72	Travaux en régie	55 000	54 782.35
777	Reprise d'amortissements	2 500	2342.87
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>57 500.00</b>	<b>57 125.22</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 803 175.10</b>	<b>10 784 721.38</b>

Les principales ressources de fonctionnement de la commune proviennent principalement des recettes issues de la fiscalité directe locale, de la DGF, des dotations de compensation versées par l'état et des produits issus de l'exploitation de ses services.

### **Recettes de fonctionnement totales**

Année 2021..... 7 808 303.49 €

Année 2022.....10 784 721.38 €

### **Recette de fonctionnement réelles** (hors opérations d'ordre)

Année 2021 .....7 730 461.25 €

Année 2022.....10 727 596.16 €

Pour l'année 2023, l'augmentation des recettes sera liée principalement à l'augmentation des bases des 3 taxes et du produit des différents services.

Ce chapitre comporte principalement les éléments suivants :

	<u>Bases 2022</u>	<u>Taux 2022</u>
Taxe sur le foncier bâti	5 916 000	21.25%
Taxe sur le foncier non bâti	13 900	40.26 %
Cotisations foncières des entreprises	1 137 000	23.90 %

La réforme de la taxe d'habitation s'est terminée en 2022.

A l'issue de cette réforme, la taxe est appliquée uniquement sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibérations, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, les collectivités ont l'obligation de voter un taux de taxe d'habitation. Le taux de référence est celui voté en 2019 soit pour la commune 16.23 %

Il sera proposé de ne pas augmenter ces taux en 2023 (pas d'augmentation depuis 1997).

Les bases d'imposition prévisionnelles varient chaque année après revalorisation forfaitaires des valeurs locatives foncières.

Ces bases seront notifiées courant mars 2023.

- 1) Les autres impôts et taxes : droits de place (marché 36 000 €) taxe sur l'électricité (90 000) devraient être du même ordre en 2023 . La taxe additionnelle aux droits de mutation s'élevait à 360 250 € en 2022.

## II -DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



ID : 038-213803166-20230308-DEL07\_2023-DE

### 1) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

L'Etat a associé les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, ce qui a entraîné une baisse significative de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2014 à 2017 (34 %). Le montant de la DGF reste stable depuis 2018 et est estimée à 900 000 € pour 2023.

<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
1 166 258 €	1 056 646 €	930 568 €	870 146 €	885 000 €	885 000 €	885 000 €
<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>				
891 000 €	900 889 €	901 000 €				

### AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce sont principalement la dotation nationale de péréquation, la dotation de solidarité rurale, et la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle versées par l'état soit un montant total perçu de (1 056 226 €) qui devrait rester stable en 2023.

La participation du Conseil Départemental pour le fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle devrait être de l'ordre de 113 000 € en 2023 identique à 2022. Elle est soumise à une convention entre la commune et le département de l'Isère fixant les objectifs liés au projet de fonctionnement du centre. Cette subvention est reconduite chaque année depuis 2008.

## PRODUITS DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



ID : 038-213803166-20230308-DEL07\_2023-DE

D'un montant réalisé de 887 000 € en 2022 (dont 115.000 € de loyers perçus au titre des baux communaux), ils devraient subir une légère hausse en 2023. Ils sont composés principalement des droits des services périscolaires (cantine, halte- garderie, centre loisirs, activités sportives et culturelles)

**ACQUISITIONS**

- **ACQUISITION BATIMENTS GOY**
- **ACQUISITION BATIMENT PERRIER**
- **ACQUISITION BATIMENT EX SIVOM**
- **ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES ESPACES VERTS**

**TRAVAUX**

- **TRAVAUX AU CIMETIERE**
- **TRAVAUX AU CHATEAU GRAMMONT**
- **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS PUBLICS**
- **CREATION D'UN RESEAU D'EAU PLUVIALE RUE AIME PINEL**
- **REPRISE DE VOIRIE CHEMIN DU PRIEURE**
- **TRAVAUX DE VOIRIE GRAMMONT LIBERTE**
- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE M.ROZAN – DOME PONTOIS**
- **CREATION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE**

## ILOT GRAMMONT/LIBERTE

Le coût de l'opération évalué à 3 824 000 € HT implique une participation financière de la commune à hauteur de 1 660 800 €

La commune a procédé à un premier remboursement de 1 000 000 € en 2021, puis de 400 000 € en 2022 et devrait solder sa participation en 2023.

### **PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- FCTVA (estimé à 116 000 €)
- Taxe d'aménagement (estimée à 200 000 €)
- Virement de la section de fonctionnement (estimé à 580 000 €)
- Vente Bâtiment Canli 220 000 €
- Vente tènement rue de la Liberté 140 000 €
- Vente Beillimaz 180 000 €
- Vente hangar municipal Bd de l'Union 800 000 €
- Vente d'une parcelle au SIVU 100 000 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



ID : 038-213803166-20230308-DEL07\_2023-DE